



Monsieur Le Maire **PHILIPPE ROCHOUX**
MAIRIE DE CHANAC
9 PLACE DE LA BASCULE
48230 CHANAC

Noisy Le Grand, le 23 février 2018

JMC/EV/SM 01-2018

Objet : Obtention du Label « **Club FFTA - Citoyen du sport** »

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre de son Plan Fédéral Citoyen, la Fédération Française de Tir à Arc valorise et soutient les clubs qui s'engagent dans des projets citoyens. Dans ce cadre, la Fédération a créé en 2016 le label : « **Club FFTA - Citoyen du sport** ».

Sa validation est réalisée par des actions mises en place en 2018 (ou en 2017) notamment auprès de publics qui sont souvent éloignés des pratiques sportives. Le club doit donc proposer la pratique du tir à l'arc à **au moins un de ces publics** :

- Féminines ;
- Personnes en situation de handicap ;
- Jeunes dans le cadre scolaire
- Jeunes en club
- ou dans le cadre du Sport Santé

Ce label est avant tout le reflet de la bonne image du club et met en évidence :

- Son engagement auprès de citoyens de votre territoire ;
- Sa volonté d'être actif pour resserrer les liens sociaux et « le vivre ensemble » ;
- Son désir de participer à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive.

Suite à la réunion de son bureau fédéral du 09 février 2018, la Fédération a validé la liste définitive des clubs labellisés.

Le **Label « Club FFTA - Citoyen du sport »** pour la saison sportive 2018 a été décerné à 70 clubs. Ceci montre la qualité de l'implication citoyenne de cette association dans votre ville. Ce label a été décerné au :

COMPAGNE DES ARCHERS DE CHANAC

Au regard des critères d'éligibilité de ce Label, nous vous remercions d'avoir su répondre aux demandes de ce club et nous sommes certains que vous aurez une écoute attentive et privilégiée lorsqu'il vous fera part de ses prochains besoins.

Sûr de votre soutien, nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

